

DELIBERATION n° 2021- 17

Présidence du Conseil d'administration d'ici le renouvellement de son mandat

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 05 juillet à Val d'Isère, sous la présidence par interim de Monsieur Alain Emprin, premier Vice-Président, le quorum étant atteint,

Considérant la fin du mandat de Madame Rozenn Hars en tant que Vice-Présidente du Conseil départemental de la Savoie, et la nécessité de nommer une présidence par intérim jusqu'au 9 novembre 2021, échéance du mandat des membres actuels du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise

Après en avoir délibéré,

Confie au premier Vice-Président, Monsieur Alain Emprin, l'intérim de la Présidence du Conseil d'administration, afin d'assurer la continuité dans les affaires courantes et la représentation du Parc jusqu'au renouvellement complet du conseil d'administration.

Adoptée à Val d'Isère, le 05 juillet 2021,

Le Président par intérim-du Conseil d'administration,

Alain EMPRIN

